

Immigration

Le Maroc, nouvel Eldorado pour les ressortissants Etrangers

Le Maroc a connu, depuis la crise 2008, une vague d'immigration de ressortissants européens, américains, australiens, africains, arabes et asiatiques. Ils viennent pour travailler ou s'installer. Pourtant, le Maroc a aussi un taux de chômage qualifié de très élevé (9,1%) et de nombreux chômeurs diplômés. Qui sont réellement ces gens? Quels postes occupent-ils? Présentent-ils un réel danger pour un marché de l'emploi déjà très controversé? Zoom sur ces nouvelles recrues de la crise.

La crise économique qui secoue les pays européens depuis 2008, l'essor économique du Maroc, suite aux grands projets structurants de tous les secteurs, et sa stabilité politique sont derrière la vague d'émigration des Européens vers notre pays. Mais il n'y a pas que les Européens. Il y a aussi des ressortissants de toutes les nationalités. Les attestations d'activité au Maroc délivrées par l'Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) aux ressortissants étrangers ont été de 1.947 en 2007. C'est un document obligatoire depuis 2006, qui fait office de permis de travail. Le nombre de permis de travail a connu un petit recul en 2008, puisque l'ANAPEC n'a délivré que 1.812 attestations. En 2009, 2.110 attestations ont été délivrées. En 2010, le nombre a de nouveau connu un léger repli puisque 2.037 attestations ont été remises aux ressortissants étrangers. En 2011, l'Agence a délivré

2.394 attestations et, en 2012, le nombre des permis de travail a dépassé le seuil des 3.000 (3.684 attestations d'activité). Ainsi, les ressortissants sont de plus en plus nombreux à travailler au Maroc. Les jeunes Européens peuvent se contenter de petits boulots, mais ils peuvent également travailler dans de grandes structures, toucher de très bons salaires et avoir surtout une très belle situation. Certes, les grands projets lancés ont fait du Maroc un chantier très vaste, capable d'absorber les compétences venant de l'étranger. Mais les nombreux diplômés chômeurs ne sont pas loin de penser que ces ressortissants privent d'autres Marocains de leur chance d'être recrutés.

Un phénomène en hausse et des irrégularités

Le taux de chômage très élevé dans les pays européens a poussé un grand nombre de Français, d'Espagnols, de Portugais et d'Italiens à venir travailler au Maroc. En plus de ces Européens, nous trouvons également des Subsahariens. Ces derniers avaient au départ



quitté leur pays à la recherche d'un eldorado européen. Mais la crise de 2008 les a poussés à s'installer au Maroc. Il y a également des migrants d'autres nationalités, tels les Philippines, majoritairement par des femmes exerçant de petits métiers.

Généralement, ces femmes travailleuses sont «invitées» via un réseau international bien établi et presque connu. Ensuite, elles sont placées chez des familles aisées. Toutes ont presque la même histoire: exploitées, mal traitées et pouvant être victime de violence physique, de harcèlement, de viol, de menaces de mort... Leurs passeports sont saisis par l'employeur dès leur arrivée; une sorte de servitude qui garantit à l'employeur que sa domestique ne puisse décider de son sort elle-même. Sans documents d'identité et

de voyage et sans contrat de travail, ces malheureuses échouent à se faire établir un titre de séjour et finissent très vite par sombrer dans l'irrégularité, selon Elkbir Lemseguem, avocat au barreau de Rabat.

Parallèlement à ce genre de ressortissants étrangers, nous trouvons, des Arabes (Afrique du Nord et Moyen-Orient), des Chinois exerçant dans le commerce (cas de Derb Omar à Casablanca) et d'autres nationalités. Les profils de ces ressortissants diffèrent d'une personne à l'autre et leurs salaires et avantages sociaux aussi. «Plus de la moitié des immigrés au Maroc sont des immigrés de transit. Ils sont d'origine subsaharienne. Ces immigrés se trouvent bloqués au Maroc malgré eux. Ils deviennent des sans-papiers. Certains immigrés de transit se font passer pour des réfugiés. Ce sont généralement des réfugiés économiques et sociaux: des étudiants ayant terminé leurs études universitaires mais refusent de rentrer dans leur pays d'origine. Sans oublier les opérateurs économiques, hommes d'affaires...», nous confie Marcel Amiyeto, secrétaire général de l'ODT-Travailleurs immigrés.

Qu'est ce qui a poussé ces gens à venir travailler au Maroc?

«Je viens de la République démocratique du Congo. Mon pays est très riche, mais il est marqué par l'instabilité et l'insécurité et les gens vivent dans la pauvreté. J'ai choisi le Maroc, parce que c'est un pays où règne la sécurité et où la perspective d'évolution est très importante. Je viens de me marier et je compte y rester pour de bon», témoigne Emanuel, un informaticien. Tout comme ce Congolais, Daniel, un jeune du Niger, cherche la stabilité et la sécurité au Maroc. Il avait cet avantage d'étudier au Maroc. Il a préféré y rester, au lieu de rentrer chez lui. «Après avoir décroché un master en gestion d'entreprise, j'ai travaillé au début dans une société de location de voitures. Mais comme mes ambitions sont un peu grandes, j'ai cherché un autre boulot dans le secteur de l'agro-alimentaire. Maintenant, je suis sur la bonne voie et mon travail me permet de mettre en pratique tout ce que j'avais appris à l'institut de formation dans lequel j'ai étudié. Le Maroc attire un grand nombre de personnes, surtout pour sa stabilité», relève, le jeune Nigérien. Si les Africains cherchent la stabilité, d'autres ressortissants, notamment les Européens, cherchent à améliorer leur niveau de vie, surtout que la crise continue de frapper leurs pays respec-

BIENTÔT UNE LOI ENCADRANT LE TRAVAIL DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Dernièrement, beaucoup de députés ont dénoncé le non-respect par certains étrangers, en particulier les Français, de la réglementation en vigueur. Selon eux, ces derniers travaillent le plus souvent dans la clandestinité, sans contrat à la base. Le phénomène touche beaucoup plus les Français, expliquent ces députés, notamment au niveau des concessionnaires délégués, de certains établissements financiers, des secteurs de la communication, des NTIC et des établissements hôteliers. Les salaires et les primes de déplacement donnent souvent le frisson: des primes de 6.000 DH par jour et des salaires mensuels de 200.000 DH, dit-on à la Chambre des représentants. Abdelouahed Souhail, ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, souligne que 5.860 permis de

travail ont été octroyés à des étrangers établis au Maroc à fin septembre 2012, dont 3.700 cas de renouvellement. «L'approbation des permis par le ministère est basée sur une attestation délivrée par l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences», a-t-il ajouté, précisant que «la décision de celle-ci prend en considération l'absence de compétences marocaines pour occuper le poste pourvu aux étrangers». Il a en outre mis en garde contre les contrats de travail conclus clandestinement par des entreprises privées avec des étrangers. Pour le ministre, cette catégorie exerce «en l'absence de protection juridique, étant donné que les dispositions du Code du travail ne s'appliquent pas à cette catégorie», ajoutant qu'une loi spéciale encadrant ce domaine sera «bientôt» adoptée. ■

TITRE DE SÉJOUR AU MAROC: D'AUTRES CONDITIONS

A la longue liste de justificatifs à fournir, s'ajoutent, depuis le 9 janvier, l'obligation de présenter un casier judiciaire et un certificat médical. L'entrée en vigueur, le 9 janvier dernier, de cette décision a concerné Rabat et devra s'étendre à tout le Royaume. Un nouveau changement qui intéresse les étrangers établis dans la capitale administrative! Ceux qui doivent prolonger chaque année leur séjour, vont devoir désormais fournir ces

fameux certificat médical et casier judiciaire en bonne et due forme. De nouvelles pièces justificatives sans lesquelles le non-Marocain verra sa demande d'immatriculation rejetée. De plus, le timbre de 100 DH n'est plus valable. Dorénavant, le demandeur doit verser directement cette somme en espèces au niveau de la Sûreté nationale. Ces mesures, on s'en doute, ont été prises pour contrer une certaine immigration et décourager les fraudeurs. ■

tifs depuis 2008. «J'ai passé un an en France, après mes études, sans parvenir à trouver du travail dans mon secteur d'activité. Alors, quand j'ai eu une opportunité au Maroc, je suis venue. Ce n'est pas vraiment la crise qui m'a poussée à travailler au Maroc. Mon secteur était déjà très difficile d'accès, même bien avant la crise mondiale», témoigne Julie, journaliste, 27 ans. Et d'ajouter que «si j'avais choisi le Maroc, c'est parce que je voulais me rendre au Maghreb, surtout que les étrangers -je parle des Européens- sont plus avantagés et que le Maroc me semblait le pays où la liberté de la presse était la plus grande par rapport aux autres pays du Maghreb». La possibilité de trouver du travail et le bon traitement des Européens par les Marocains, plus particulièrement les Français, ont été derrière la décision de Julie de venir travailler au Maroc. Mais il y a d'autres raisons. «Le Maroc ressemble étrangement à la France sur le plan géographique et c'est un pays accueillant et chaleureux. Mon intégration est synonyme d'adoption. Je travaille dans un cabinet juridique international, cela fait plus de deux années. Ma petite famille vit aussi au Maroc. Les perspectives sont illimitées: c'est un pays

qui connaît un essor économique très important. Malheureusement, cela n'existe plus en France. Et puis, les gens sont très chaleureux et amicaux», témoigne Bernard, un juriste.

Les salaires des ressortissants européens étrangers

Les salaires des ressortissants européens étrangers sont très élevés par rapport à ceux des autres immigrés et même des Marocains. La fourchette des salaires commence à 8.000DH et peut parfois dépasser les 100.000 DH. «Les Européens sont avantagés, certes, mais cela est aussi lié à leurs compétences, à leurs études et à leurs expériences. Mais ce n'est pas systématique. Moi, par exemple, je n'ai pas négocié mon salaire comme une forcenée et je ne suis pas plus payée qu'un autre francophone. La vie au Maroc est douce, pourvu que l'on sache prendre les bons côtés du pays et laisser de côté les autres. Quand je suis partie, c'était pour y rester deux ou trois ans et rien, jusqu'ici, ne m'a fait changer mes plans. Mais je ne veux pas m'y installer pour toujours», annonce Julie. L'occupation par ces étrangers →

Questions à Ali Serhrani

Consultant Ressources Humaines,
Associé du Cabinet Gesper Services

«Il fut un temps où un salarié étranger était payé beaucoup plus qu'un Marocain».

Quels sont les profils des ressortissants étrangers travaillant au Maroc?

Généralement, des cadres supérieurs que l'on ne trouve pas sur le marché. Cela dépend des besoins de l'entreprise. Il faut néanmoins distinguer entre un étranger qui travaille avec un contrat local et un expatrié. Nous parlons dans le cadre de votre question du premier cas, c'est-à-dire de la personne qui travaille au Maroc avec un contrat local et après l'autorisation accordée aussi bien par l'ANAPEC que par le ministère de l'Emploi.

Quelles sont leurs nationalités?

Vous donner un quelconque chiffre, c'est vous dire n'importe quoi. Mais à notre niveau, nous avons constaté que la majorité des étrangers étaient constitués de Français, sinon de francophones. La langue y est pour beaucoup.

Dans quels secteurs d'activités ces ressortissants travaillent-ils?

Tous les secteurs d'activités. Les étrangers ne se posent pas trop de questions; il suffit de leur donner du travail et le salaire qui va avec, et le tout est réglé.

Leurs salaires?

Il fut un temps où un salarié étranger était payé beaucoup plus qu'un Marocain. Aujourd'hui, vu la crise qui persiste en Europe, les étrangers viennent travailler pour les mêmes salaires, sinon parfois moins.

Les recruteurs accordent-ils plus d'avantages aux ressortissants étrangers qu'aux Marocains?

Non, tout dépend des besoins de l'entreprise. S'il y a nécessité de recruter un étranger pour un poste donné, elle le fera. Si elle le fait parce qu'elle a le complexe du colonisé, nous ne parlerons pas d'une entreprise structurée. Prenons un exemple: une entreprise touristique désirent faire venir des touristes russes au Maroc fera en sorte de recruter un Russe ou une personne connaissant parfaitement le marché russe. ■

Propos recueillis par BD

→ des nombreux postes évolutifs privent les Marocains de cette chance. «Les Européens sont très bien rémunérés, alors qu'il y a des Marocains compétents de par le monde et au Maroc. Ces ressortissants ont la villa, la voiture, le chauffeur, de très bons salaires... Parfois, leur rendement est médiocre», s'insurge Ali, un jeune diplômé. Les Subsahariens, surtout ceux qui voulaient se rendre en Europe, continuent de vivre au Maroc dans une situation d'irrégularité. Ils peuvent exercer plusieurs métiers, surtout dans le secteur du bâtiment... Ils sont très exploités et mal payés. «On nous exploite souvent. Les employeurs nous accordent de très bas salaires et nous privent de tous nos droits. En plus, 65% des Marocains sont racistes», déclare Bagnomo du Burkina Faso.

Généralement, les migrants travaillent dans la clandestinité, dans des secteurs informels. Ils sont souvent exploités. Le travail des étrangers au Maroc est soumis au système de visa donné par les services compétents. Pourtant, le patron qui embauche un étranger sans un contrat en bonne et due forme et visé, n'est finalement soumis qu'à une amende de 5.000 dirhams! En outre, l'employé étranger engagé dans l'informel ne peut pas faire prévaloir ses droits devant la justice, en cas de litige social. Car, pour les étrangers, la seule manière admise pour prouver le lien de travail reste le contrat répondant aux critères susmentionnés, sous peine de voir sa demande irrecevable. Pour le travailleur marocain, il peut établir ce lien par tous les moyens, y compris le témoignage. Dans le secteur formel, ce système de visa, renouvelable généralement chaque année ou tous les deux ans, donne aux contrats de travail à durée indéterminée un caractère renouvelable. C'est ainsi qu'on déduit des arrêtés de la Cour de cassation marocaine que les étrangers ne peuvent en aucun cas être liés par des contrats à durée indéterminée, affirme Me Elkbir Lemseguem.

Les Français en tête du peloton

Quelque 55.000 ressortissants français vivent au Maroc. Ces derniers sont en tête du classement des étrangers vivant et travaillant au Maroc, suivis des Espagnols, des Italiens et des Portugais. Durant ces cinq dernières années, plus de 10.000 travailleurs légaux, toutes nationalités confondues, ont été accueillis par le Maroc, selon l'ANAPEC. Les ressortissants des pays arabes, qui n'ont pas l'obligation d'avoir une attestation d'activité,

ne sont pas pris en compte dans ces statistiques. En plus des Européens et des Arabes (Syriens, Libanais, Égyptiens, Tunisiens...), le Maroc accueille des Asiatiques dont des Chinois, des Japonais, des Sud-coréens et des Turcs. Quant aux Africains, on compte des Sénégalais, des Camerounais, des Congolais, des Nigériens, des Guinéens...

Le Maroc attire les investisseurs étrangers

Le Maroc constitue une destination importante pour les chefs d'entreprise européens. Il leur offre d'importantes opportunités d'évolution. Ces hommes d'affaires investissent dans des structures commerciales ou industrielles. Les raisons de leur choix sont multiples. Parmi ces raisons, le Maroc jouit d'une stabilité politique et sa situation géographique fait de lui un carrefour incontestable d'échanges entre l'Europe et l'Afrique. En plus, tous les marchés des différents secteurs sont prometteurs. De grandes structures sont installées et d'autres le seront, comme dans le secteur automobile. Renault en est un exemple patent. En plus du secteur de l'automobile, on trouve l'industrie lourde et l'aéronautique. L'installation de Bombardier au Maroc jouera certainement un rôle de catalyseur pour le secteur aéronautique. Il y a d'autres grands chantiers structurants, tels que ceux concernant le renforcement des infrastructures des ports du Maroc, la construction de nouveaux ports, la poursuite de la construction du complexe portuaire Tanger-Med et l'élargissement de plusieurs aéroports et aéroports du Royaume. Il y a aussi la poursuite de la réalisation de la rocade méditerranéenne entre Tanger et Saïdia, l'accélération du rythme de réalisation du programme des autoroutes, la poursuite de la construction des routes dans le monde rural, le doublement des lignes du réseau ferroviaire, la desserte du complexe portuaire Tanger-Med par voie ferrée, la poursuite de la réalisation de la ligne Taourirt-Nador, la construction et l'aménagement de plusieurs gares pour voyageurs, le lancement du processus de réalisation du Train à Grande Vitesse (TGV) entre Tanger et Casablanca, le lancement de la construction de plusieurs nouveaux barrages... Tous ces projets augurent d'un essor économique meilleur.

Les chefs d'entreprise étrangers investissent également dans d'autres secteurs comme l'offshoring, l'informatique, les télécoms, le conseil juridique, les bureaux d'études... ■

Badia Dref



ELKBIR LEMSEGUEM

Avocat au barreau de Rabat

«La migration et la mobilité sont des facteurs cruciaux de développement»

De quelle migration au Maroc peut-on parler aujourd'hui?

Aujourd'hui, au Maroc, comme d'ailleurs partout dans le monde, nous assistons à la mondialisation de la migration. Car, si autrefois les personnes voyageaient dans des pays/sociétés avec lesquels ils avaient des liens culturels, notamment la langue, la religion, les traditions, la géographie ou encore l'histoire commune, aujourd'hui, nous trouvons parmi la population migrante, par exemple au Maroc, des ressortissants de pays asiatiques, comme les Philippins... C'est une donnée nouvelle à prendre en considération. Mais certains, comme les gouvernements, manifestent toujours leurs craintes et leur méfiance à l'égard de l'immigration, croyant que la migration est un facteur qui menace l'équilibre social, économique et psychologique des sociétés d'accueil, alors que la pra-

tique et la science ont bel et bien montré que la migration et la mobilité sont des facteurs cruciaux de développement. C'est la migration qui donne l'aspect humain aux relations internationales généralement pragmatiques et sèches, lesquelles sont plus pour la libre circulation des capitaux et marchandises et bloquent les individus, essentiellement ceux du Sud.

Quel est le profil de ces migrants?

C'est vraiment disparate: généralement, des travailleurs migrants dans des secteurs informels, mais aussi des enfants, des mineurs non accompagnés, des étudiants ou encore des demandeurs d'asile ou des réfugiés.

Quelle justice est réservée aux migrants au Maroc?

«Le juge dit la loi mais ne la fait pas». Une

bonne part des problèmes auxquels sont confrontés les migrants est due aux carences de la loi, si on prend en considération que c'est la loi qui garantit et protège le droit. Ces migrants, au cours d'un procès pénal, en tant qu'accusés, ne profitent pas du droit à un interprète impartial et assermenté. Car, tout simplement, le code de procédure pénale donne droit au Parquet (les magistrats et leurs axillaires, OPJ) de procéder à l'écoute des auditionnés s'ils estiment qu'ils parlent bien la langue du pays. Ce même code donne aussi le droit au juge du siège de faire appel à toute personne présente dans la salle d'audience de faire office de traducteur si elle parle bien la langue du comparant (généralement un avocat présent dans la salle). Le comble, c'est que, souvent dans les délits, la «traduction» va dans le sens allant de l'étranger vers le tribunal, mais jamais le contraire ■

Propos recueillis par BD

HAFID KAMAL

Directeur général de l'Anapec

«Ils occupent des postes d'encadrement et de management»

Quelles sont les nationalités des ressortissants étrangers au Maroc?

Ces ressortissants étrangers appartiennent aux pays du continent africain, tels le Cameroun, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Mali, l'Afrique du Sud et la Mauritanie. Pour ce qui est du continent européen, on trouve la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, le Danemark et la Russie. Concernant le continent asiatique, il y a la Turquie, la Chine, le Japon, l'Indonésie, la Thaïlande, les Phi-

lippines et la Corée du sud. Quant au continent américain, il y a les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique. Pour les pays arabes, on trouve le Liban, la Syrie, la Jordanie, l'Égypte, l'Irak et la Palestine.

Quels postes occupent-ils?

Les postes occupés sont en général des postes d'encadrement et de management (directeur ou poste de responsabilité) ou des profils techniques très pointus (pilotes, ingénieurs, chefs cuisiniers, soudeurs qualifiés, thérapeutes Spa asiatique...).



Dans quels secteurs d'activités travaillent-ils?

L'aéronautique, l'automobile, l'industrie lourde, les nouvelles technologies d'information, les grands chantiers structurants du Maroc (construction du réseau autoroutier, modernisation des grandes entreprises marocaines, Port Tanger Med et les complexes offshore, télécoms, industries de pointe et services, tels les métiers de conseil juridique et fiscalité internationale...). ■

Propos recueillis par BD